

224C0571
FR0000060303-FS0284

24 avril 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

COVIVIO HOTELS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 avril 2024, la société anonyme Generali Vie (2 rue Pillet-Will, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 avril 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société COVIVIO HOTELS et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport, par le groupe Generali, de la totalité des 12 316 445 actions COVIVIO HOTELS qu'il détenait au profit de la société Covivio en échange d'actions nouvelles Covivio¹.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé par la société Covivio le 19 avril 2024 et D&I 224C0552 du 19 avril 2024.